FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 9 sept. 2025
Date d´édition: 9 sept. 2025
Version: 2

MEIKO ACTIVE FR 61

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

MEIKO ACTIVE FR 61

UFI:
HGAG-18KK-T2QM-Y0PS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:
Produit de lavage et de nettoyage

Utilisations identifiées pertinentes:

Étape du cycle de vie [LCS]

PW: Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

* 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur:

etol Eberhard Tripp GmbH
Allerheiligenstr. 12
77728 Oppenau
Germany
Téléphone: +49(0)7804/41-0
Télécopie: +49(0)7804/41-168
E-mail: info@etol.de
Site web: www.etol.de

Fournisseur:

meiko Suisse AG
Industriestraße 9
8117 Fällanden
Switzerland
Téléphone: +41(0)448062626
E-mail: info@meiko-suisse.ch
Site web: www.meiko-suisse.ch

1.4. Numéro d’appel d’urgence

Centre suisse d'information toxicologique, 24h: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

* 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux *(Met. Corr. 1)*	H290: Peut être corrosif pour les métaux.	D'après les données d'essais.
Corrosion cutanée/irritation cutanée *(Skin Corr. 1B)*	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire *(Eye Dam. 1)*	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Cancérogénicité *(Carc. 2)*	H351: Susceptible de provoquer le cancer.	Méthode de calcul.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion



GHS08
Danger pour la santé

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:
Nitrilotriacetat; hydroxyde de sodium

Consignes en cas de risques physiques	
H290	Peut être corrosif pour les métaux.

Consignes en cas de risques pour la santé	
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

Informations supplémentaires sur les dangers: aucune

Conseils de prudence Prévention	
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction	
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 5064-31-3 N°CE: 225-768-6 Numéro d'index: 607-620-00-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119519239-36	**Nitrilotriacetat** Acute Tox. 4 (H302), Carc. 2 (H351), Eye Irrit. 2 (H319)  Attention **Valeur limite de concentration spécifique (SCL)** Carc. 2; H351: C ≥ 5% **Estimation de la toxicité aiguë** ETA (par voie orale) = 1 740 mg/kg ETA (dermique) > 2 000 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) > 4,25 mg/L	5 – 25 pds %
n°CAS: 1310-73-2 N°CE: 215-185-5 Numéro d'index: 011-002-00-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457892-27-0035	**hydroxyde de sodium** Skin Corr. 1A (H314)  Danger **Valeur limite de concentration spécifique (SCL)** Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5% Skin Corr. 1B; H314: 2% ≤ C < 5% Skin Irrit. 2; H315: 0,5% ≤ C < 2% Eye Dam. 1; H318: C ≥ 2% Eye Irrit. 2; H319: 0,5% ≤ C < 2%	< 5 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtement souillés, imprégnés En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation:
Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:
Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux:
En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Se rincer desitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. NE PAS faire vomir.

Protection individuelle du premier sauveteur:
Utiliser un équipement de protection personnel. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée. Lésions oculaires graves/irritation oculaire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Eau
Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés:
Jet d'eau de forte puissance Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:
Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d’urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:
Evacuer les personnes en lieu sûr.

Equipement de protection:
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:
Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l’environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage:
Eau Eau (avec détergent)

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:
Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection incendie:
Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:
Conserver le récipient bien fermé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:
Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 8B – Substances corrosives non combustibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

*
8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur-limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH à partir de 2 janv. 2024	**Nitrilotriacetat** n°CAS: 5064-31-3 N°CE: 225-768-6	① 3 ppm ② 11 mg/m³ ⑤ (berechnet als Säure) SSC
CH à partir de 1 janv. 2024	**hydroxyde de sodium** n°CAS: 1310-73-2 N°CE: 215-185-5	① 2 mg/m³ ② 2 mg/m³ ⑤ (einatembare Fraktion) SSC; Messmeth: NIOSH OSHA

8.1.2. Valeurs limites biologiques
Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Nitrilotriacetat n°CAS: 5064-31-3 N°CE: 225-768-6	3,2 mg/m³	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques
Nitrilotriacetat n°CAS: 5064-31-3 N°CE: 225-768-6	9,6 mg/m³	① DNEL salarié ② Aiguë – inhalation, effets systémiques
hydroxyde de sodium n°CAS: 1310-73-2 N°CE: 215-185-5	1 mg/m³	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets locaux

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Nitrilotriacetat n°CAS: 5064-31-3 N°CE: 225-768-6	0,93 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
Nitrilotriacetat n°CAS: 5064-31-3 N°CE: 225-768-6	0,093 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Nitrilotriacetat n°CAS: 5064-31-3 N°CE: 225-768-6	270 mg/L	① PNEC Station d´épuration
Nitrilotriacetat n°CAS: 5064-31-3 N°CE: 225-768-6	3,64 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Nitrilotriacetat n°CAS: 5064-31-3 N°CE: 225-768-6	0,364 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Nitrilotriacetat n°CAS: 5064-31-3 N°CE: 225-768-6	0,2 mg/kg	① PNEC Intoxication secondaire
Nitrilotriacetat n°CAS: 5064-31-3 N°CE: 225-768-6	0,915 mg/L	① PNEC eaux, libération périodique
Nitrilotriacetat n°CAS: 5064-31-3 N°CE: 225-768-6	0,182 mg/kg	① PNEC terre, eau douce

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:
Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:
Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) >0,3mm Temps de pénétration 480min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

*

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide
Forme: Liquide
Couleur: incolore
Odeur: sans odour
inflammabilité: Non

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	14	20 °C	
Point de fusion	*Aucune donnée disponible*		
Point de congélation	*Aucune donnée disponible*		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 90 °C		
Point éclair	*non applicable*		

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
Taux d'évaporation	*Aucune donnée disponible*		
Température d'auto-inflammation	*non applicable*		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	*Aucune donnée disponible*		
Pression de vapeur	*Aucune donnée disponible*		
Densité de la vapeur	*Aucune donnée disponible*		
Densité	= 1,2 g/cm³	20 °C	
Densité apparente	*non applicable*		
Solubilité dans l'eau	complètement miscible	20 °C	
Viscosité, dynamique	*Aucune donnée disponible*		
Viscosité, cinématique	*Aucune donnée disponible*	40 °C	

caractéristiques des particules:
non applicable

9.2. Autres informations
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Le produit lui-même n'est pas combustible. Peut être corrosif pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique
Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter
Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.5. Matières incompatibles
Acide
Métaux légers

10.6. Produits de décomposition dangereux
La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

* **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Informations toxicologiques

Estimation de la toxicité aiguë du mélange
ETA (par voie orale): 7 196 mg/kg
Nitrilotriacetat n°CAS: 5064-31-3 N°CE: 225-768-6
DL50 par voie orale: =1 740 mg/kg (Rat)
DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Lapin)
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): >4,25 mg/L 4 h (Rat)

Toxicité orale aiguë:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:
Provoque de graves brûlures. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Provoque des lésions oculaires graves. Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:
Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:
Aucune donnée disponible

* 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:
Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

* 12.1. Toxicité

Nitrilotriacetat	n°CAS: 5064-31-3 N°CE: 225-768-6
CL50:	=114 mg/L 4 d (poisson, Pimephales promelas (tête de boule))
CEr50:	>91,5 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Desmodesmus subspicatus)
hydroxyde de sodium	n°CAS: 1310-73-2 N°CE: 215-185-5
CL50:	>133 – <189 mg/L 2 d (poisson, Leuciscus idus (aunée dorée))
CE50:	>100 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante))

12.2. Persistance et dégradabilité

Nitrilotriacetat	n°CAS: 5064-31-3 N°CE: 225-768-6
Biodégradation:	Oui, rapide

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nitrilotriacetat	n°CAS: 5064-31-3 N°CE: 225-768-6
Log K_{OW}:	-13,2
hydroxyde de sodium	n°CAS: 1310-73-2 N°CE: 215-185-5
Log K_{OW}:	-3,88

12.4. Mobilité dans le sol
Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nitrilotriacetat n°CAS: 5064-31-3 N°CE: 225-768-6
Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

20 01 29 *	Détergents contenant des substances dangereuses

**: Soumis à une documentation.*

Code des déchets conditionnement

15 01 10 *	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

**: Soumis à une documentation.*

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:
Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	**Transport par voie fluviale (ADN)**	**Transport maritime (IMDG)**	**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1824	UN 1824	UN 1824	UN 1824
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
HYDROXYDE DE SODIUM-EN SOLUTION	HYDROXYDE DE SODIUM-EN SOLUTION	SODIUM HYDROXIDE SOLUTION	SODIUM HYDROXIDE SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 8	 8	 8	 8
14.4. Groupe d'emballage			
III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non	Non	Non	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Quantité limitée (LQ): 5L **Quantités exceptées (EQ):** E1 **Danger n° (code Kemler):** 80	**Quantité limitée (LQ):** 5L **Quantités exceptées (EQ):** E1 **Code de classification:** C5	**Dispositions particulières:** 223 **Quantité limitée (LQ):** 5L	Aucune donnée disponible

GeSi.de

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
Code de classification: C5 **Code de restriction en tunnel:** (E)		**Quantités exceptées (EQ):** E1 **Numéro EmS:** F-A, S-B	

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: Le produit n'est affecté à aucune catégorie de risque.
Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 0 %
Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
15-30% NTA (Nitrioltriessigsäure) und deren Salze

15.1.2. Directives nationales
Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

1.3.	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
2.1.	Classification de la substance ou du mélange
8.1.	Paramètres de contrôle
9.1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
11.1.	Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
11.2.	Informations sur les autres dangers
12.1.	Toxicité
16.2.	Abréviations et acronymes

* 16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization

ISO	International Standards Organisation
LC_{50}	Concentration létale médiane
LD_{50}	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
SCL	Specific concentration limit
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies

16.3. Références littéraires et sources importantes des données
Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux *(Met. Corr. 1)*	H290: Peut être corrosif pour les métaux.	D'après les données d'essais.
Corrosion cutanée/irritation cutanée *(Skin Corr. 1B)*	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire *(Eye Dam. 1)*	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Cancérogénicité *(Carc. 2)*	H351: Susceptible de provoquer le cancer.	Méthode de calcul.

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

16.6. Indications de stage professionnel
Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses
Aucune donnée disponible

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.